

La COVED

COVED, filiale du groupe SAUR, est un prestataire de collecte, de tri, de valorisation et de traitement de tous types de déchets.

Le site COVED de la Baillaudière a une surface de 30 hectares et comprend un centre de tri, un centre de stockage des déchets non dangereux, une plateforme de compostage de déchets verts et un confinement d'amiante liée.

Le centre de tri réceptionne et tri les sacs jaunes provenant des ménages. Ce sont environ 6000 T de déchets qui sont triés par an. C'est un tri manuel qui est réalisé par les valoristes* dans la cabine de tri. Les papiers, les PET foncés (bouteilles plastiques de couleur), les PET clairs (bouteilles plastiques transparentes), les PEHD (bidons), les briques alimentaires et les cartons sont isolés dans des logettes. Ils sont ensuite acheminés vers la presse qui va former des balles de 1m³, pour les revendre à des recycleurs.

Le centre de stockage des déchets non dangereux est régi par un arrêté préfectoral et il a autorisation d'exploiter jusqu'à 2024 avec une capacité de 150 000 T de déchets par an. Après fermeture, une surveillance post exploitation du site sera effectuée pendant 30 ans.

Les alvéoles contiennent les déchets enfouis qui reposent sur un système d'étanchéité. Cette étanchéité est réalisée au fond de l'alvéole à l'aide de barrières passives : couches d'argile compactées et d'une barrière active : une géomembrane.

Au dessus de ces deux barrières se trouve un lit de gravier qui permet de drainer le massif et également de protéger la géomembrane des détériorations dues aux engins. De plus, l'alvéole est inclinée pour pouvoir récupérer les lixiviats par gravité. Une fois que l'alvéole est pleine, elle est recouverte par une géomembrane, puis par une couche d'argile et enfin elle est végétalisée pour l'intégrer dans le paysage.

Il y a une récupération du biogaz (essentiellement méthane et CO₂). Ce biogaz est acheminé vers un générateur qui le convertit pour former de la chaleur et de l'électricité. L'électricité est revendue à EDF et représente une capacité pour fournir 7000 habitants (hors chauffage).

Les lixiviats sont également extraits. En effet, ces derniers sont captés, pompés et acheminés vers une lagune. Une partie de ces lixiviats est acheminée vers un bioréacteur pour être réinjectée dans le massif de déchets pour accélérer la biodégradation des déchets. Le reste est évaporé en passant dans l'évaporateur qui fonctionne grâce à la chaleur émise par le moteur.

La plateforme de compostage accueille les déchets verts qui représentent 3000 T par an. Ils sont stockés sur le site et COVED fait appel à un prestataire extérieur pour les broyer sur place. Ensuite deux solutions sont possibles. La première : les déchets verts broyés sont affinés sur place, COVED faisant appel à un prestataire extérieur pour le criblage, et c'est le prestataire qui se charge de la revente du compost. La deuxième : les déchets verts broyés sont envoyés en compostage avec les boues de station d'épuration.

Le confinement d'amiante liée est également une activité du site. L'amiante est confinée dans une alvéole et recouverte de couches de gravats. Ces gravats proviennent de différentes déchèteries avec lesquelles COVED a un contrat. La totalité des gravats est utilisée de cette manière.

* lixiviats : fraction liquide produite par les déchets sous l'action de leur fermentation et de l'infiltration de l'eau de pluie dans le massif de déchets.

* valoriste : nom donné aux opérateurs de la COVED.